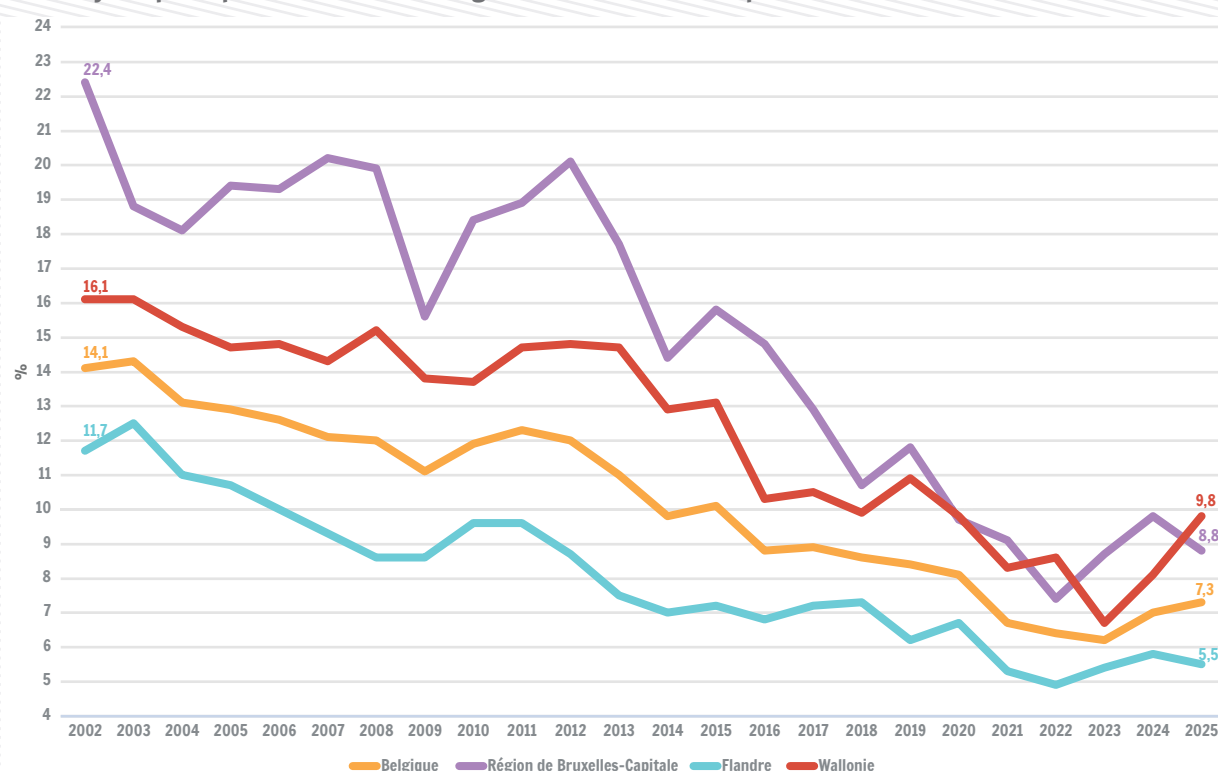


Jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation

9,8%

En Wallonie, en 2025, 9,8 % des 18-24 ans avaient quitté l'enseignement avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire supérieur

Jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation parmi les 18-24 ans



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail (EFT ; moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS

La part de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation (situation auparavant qualifiée d'« abandon scolaire précoce ») mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni études dans l'enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Ils représentent, en Wallonie, en 2025, 9,8 % des 18-24 ans. Ce taux est plus élevé que la moyenne nationale (7,3 %) ; il vaut 8,8 % pour la Région de Bruxelles-Capitale et 5,5 % pour la Flandre.

La tendance générale était à la baisse depuis plusieurs années, partant d'un taux avoisinant les 16 % en Wallonie au début des années 2000, pour atteindre un taux oscillant autour des 10 % entre 2016 et 2020, et repartir à la baisse ensuite. Cependant, une hausse semble s'amorcer ces deux dernières années : le taux valait 6,7 % en 2023 (particulièrement bas comparativement aux années précédentes), 8,1 % en 2024, et 9,8 % en 2025. Ces fluctuations interannuelles doivent toutefois être interprétées avec prudence. En effet, comme l'indicateur est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance rendent compte des inévitables imprécisions liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation parmi les 18-24 ans se situait, en 2025, entre 8,3 % et 11,2 %. Il faudra donc attendre les prochaines enquêtes pour savoir si cette tendance haussière se confirme.

Malgré l'évolution favorable observée sur le long terme, on reste loin de l'objectif de développement durable (ODD) établi par les Nations unies pour un enseignement de qualité. Celui-ci vise en effet à ce que tous les jeunes puissent suivre, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, gratuit et de qualité, et donc à atteindre, d'ici 2030, un taux de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation de 0 %.

Jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation

Jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation parmi les 18-24 ans, selon le sexe, en 2025



La sortie prématurée de la scolarité touche plus fréquemment les garçons que les filles. En Wallonie, en 2025, 12,1 % des hommes âgés de 18 à 24 ans avait quitté prématurément l'enseignement et la formation, contre 7,3 % pour les femmes. Cet écart hommes-femmes s'observe dans les deux autres régions, la Wallonie se situant entre les deux autres régions (écart de 4,8 points de pourcentage en Wallonie, contre 6,1 points en Région bruxelloise et 4,3 points en Flandre).

Sources : Statbel - EFT ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les données proviennent de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT, moyenne annuelle). Le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'enseignement et la formation est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.

Pertinence et limites

L'enquête EFT est organisée par Statbel sous la supervision d'Eurostat. Elle est obligatoire. Les chiffres présentés sont extrapolés à partir d'un échantillon. Les fluctuations interannuelles doivent être interprétées avec beaucoup de prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon pour cette tranche d'âge. En outre, plusieurs révisions de l'enquête sont susceptibles d'impacter les comparaisons interannuelles (ruptures de série) : (a) en 2017, réforme de la méthode d'échantillonnage (passage à un panel rotatif), (b) en 2021, révision profonde du questionnaire et modification des définitions BIT du chômage et de l'emploi, (c) en 2024, modification des questions relatives à l'apprentissage non formel (enseignement non régulier).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/faq>

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2027